



### LES QUESTIONS QUE VOUS DEVEZ CERTAINEMENT VOUS POSER ?

#### **Combien de terrains au minimum faut-il pour développer l'activité padel ?**

Afin de garantir le développement de la pratique du padel en loisir et en compétition, il est fortement conseillé de se projeter avec un minimum de 2 terrains et prévoir un espace supplémentaire à proximité pour une éventuelle extension et/ou couverture.

#### **Combien de terrains de padel pouvons-nous réaliser sur un terrain de tennis existant ?**

En théorie, un terrain de tennis faisant généralement 648 m<sup>2</sup> et un terrain de padel 291 m<sup>2</sup>, il devrait y avoir normalement la possibilité d'en construire 2. Malheureusement, lorsque l'on configure 2 terrains de padel sur un terrain de tennis, soit dans la longueur soit dans la largeur du court, la surface n'est pas suffisante.

Une dalle béton d'environ 400 m<sup>2</sup> est nécessaire.

#### **Pouvons-nous fixer directement un terrain de padel sur un terrain de tennis ?**

Non, il est obligatoire de réaliser des longrines périphériques ou des plots sur lesquels la structure métallique du padel sera fixée et dont les dimensions sont bien supérieures à l'épaisseur d'un béton poreux ou d'un enrobé résine.

#### **L'orientation des terrains de padel a-t-elle une importance ?**

Afin d'éviter l'éblouissement des joueurs au soleil levant et au soleil couchant, il est recommandé de prévoir une orientation nord/sud suivant le grand axe du terrain comme pour les terrains de tennis extérieurs.

#### **Quelles sont les dimensions d'un terrain de padel ?**

L'aire de jeu est un rectangle de 10 m de large et de 20 m de long, avec deux zones de service. Ce rectangle est divisé en son milieu par un filet, et il n'y a pas de couloir. Le court est fermé sur une hauteur de 4 m par des parties grillagées et des parties vitrées représentant la « structure de padel ». Un espace de jeu d'1,40 m sur 8 m de part et d'autre du filet et à proximité des accès est également nécessaire afin d'assurer la récupération des balles à l'extérieur du court. Cet espace est doublé lorsque l'on évoque la construction d'un central.

La surface nécessaire pour la construction de 2 terrains de padel généralement constatée (avec dégagement et passage en fond de court) est d'un minimum de 584 m<sup>2</sup>.

#### **De quoi est constitué un terrain de padel ?**

Un terrain de padel est constitué principalement d'une ossature métallique, de parois grillagées et de parois vitrées principalement situées sur la totalité des fonds de court et en retour d'angle, d'un revêtement généralement en gazon synthétique semi-sablé ou sablé.



### **Quelles sont les particularités des lignes de jeu ?**

Les lignes de service, parallèles au filet, se situent à 6,95 m de celui-ci. La ligne centrale permettant de définir des carrés de service identiques se situe donc à 5 m de chaque côté du court. Cette ligne centrale, perpendiculaire au filet, se prolonge de 20 cm au-delà de chaque ligne de service. Toutes les lignes ont une largeur de 5 cm.

### **En couvert, quelle est la hauteur libre exigée ?**

Le lob est un coup du padel fréquemment réalisé et exige donc une hauteur libre suffisante afin que la balle ne rencontre pas d'obstacle lors de son déplacement. La hauteur libre sera de 7 m minimum sur toute la surface du terrain.

### **Y-a-il différents types de terrains de padel ?**

Il existe 2 types de terrains de padel : le « Standard » caractérisé par des éléments métalliques tous les 2 m et le « panoramique » sans renfort verticaux sur la paroi vitrée de fond de court généralement retenu pour un court central.

### **L'éclairage artificiel est-il nécessaire ?**

L'éclairage artificiel est généralement intégré à la structure par la présence de 4 mats et de projecteurs LED associés. L'éclairage artificiel permet d'optimiser l'exploitation du terrain de padel en soirée à des heures considérées comme essentielles. Il doit assurer « puissance et uniformité ». C'est pour ces raisons que le niveau d'éclairage doit être de 300 lux minimum et un coefficient supérieur à 0,7.

### **Combien coûte un terrain de padel à la construction ?**

Le prix moyen généralement constaté pour la construction d'un terrain de padel est de l'ordre de 60 000 € TTC (infrastructure + structure). (Référence article tennis info n°525)

## **LES BONNES QUESTIONS QUE VOUS DEVEZ VOUS POSER ?**

### **Qui est généralement le porteur d'un projet « padel » ?**

C'est souvent le club affilié qui est « le promoteur » du projet dont la collectivité, propriétaire des installations sportives, en devient « le financeur » et in fine le club « l'utilisateur ».

### **Existe-t-il des entreprises spécialisées dans la construction des terrains de padel ?**

Oui, vous pouvez vous référer aux entreprises qualifiées QUALISPORT(padel) et/ou les entreprises référencées PQP (Plan Qualité Padel) dont vous retrouverez les listes sur la page équipement du site de la FFT.



### **Y-a-t-il des contrats d'entretien et de maintenance proposés par les entreprises ?**

Oui, les entreprises spécialisées dans la construction de terrain de padel proposent des contrats d'entretien ou de maintenance de 1500 € TTC/an et par court (contrôle et entretien de la structure métallique et du revêtement de jeu). A titre indicatif, le remplacement d'une paroi vitrée est d'environ 2 400 TTC et le remplissage de sable du gazon en entretien est de 320 €/tonne. (Référence article tennis info n°227).

### **Quelle est la différence entre le Maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre ?**

Le maitre d'ouvrage est le porteur et financeur du projet. Dans la grande majorité des cas, c'est la collectivité qui est le maitre d'ouvrage et le club, le bénéficiaire des installations. Le maitre d'œuvre (bureau d'étude ou cabinet d'architecte) accompagne le maitre d'ouvrage à la programmation, à la conception, à la déclaration jusqu'à la réception du dit équipement.

### **Y-a-t-il besoin d'un permis de construire ?**

Pour la construction de padel extérieur, une déclaration de travaux auprès de la collectivité suffit si le club ou particulier réalise ses terrains. Par contre, dans le cadre de la construction d'un équipement couvert, un permis de construire est obligatoire.

### **Quelles sont généralement les garanties proposées par nature de travaux ?**

Les structures métalliques, les parois vitrées, le revêtement sont en garantie contractuelle et l'infrastructure comme le bâtiment, dans le cadre d'une couverture, sont soumis à garantie décennale.

### **Y-a-t-il un risque de nuisance sonore pour les riverains ?**

Oui, c'est pour cette raison qu'une attention particulière et stratégique doit être portée sur le futur emplacement des courts de padel au sein du club, tenant compte ou non de la proximité des autres équipements sportifs et des espaces spécifiques mais aussi des relations et réactions du voisinage.

### **Y-a-t-il des contraintes particulières quant à la construction des terrains de padel ?**

On ne construit pas un terrain de padel comme on construit un terrain de tennis. Le terrain de padel, de par sa conception, est soumis à des exigences normatives (eurocodes) liées aux conditions de réalisation de l'infrastructure pouvant varier d'une région à une autre. La présence de parois vitrées de près de 130 kg chacune, fixées à la structure, exige également de respecter les normes et réglementations en vigueur tout en tenant compte de la classification géographique et climatique des régions.



### **Existe-t-il un document fédéral sur lequel s'appuyer ?**

Le cahier des charges fédéral de construction des terrains de padel est à votre disposition sur le site de la FFT et est remis à jour chaque année par le service Equipement avec le concours de professionnels, de bureaux d'étude, de bureaux de contrôle, d'architectes. Dans ce document, toutes les exigences normatives et recommandations fédérales sont précisées.

### **Existe-t-il un service « technique » à la FFT que nous pouvons consulter ?**

Vous pouvez vous rapprocher du service Equipement et de ses ingénieurs conseil pour toutes questions complémentaires au 01 47 43 48 11 ou par mail à [equipement@fft.fr](mailto:equipement@fft.fr) et consulter le site de la FFT gérer mon club, rubrique construire un terrain.